



eôLR
OCCITANIE

Webinaire

Produire et consommer local :
collectivités, à vous de jouer
pour mettre l'énergie en circuit-
court !

20 mai - 11h30

sur inscription



Quelques règles communes !



Visio d'une heure et pas plus ;)



Renommez-vous c'est plus sympa !

Prénom + structure + n° de département



Coupez vos micros on est (mal) heureusement trop nombreux pour vous permettre de prendre la parole au fil de l'eau !



Poser vos questions dans le “chat” on tâchera d'y répondre au maximum au fur et à mesure !

Qui sommes
nous ?



L'énergie par les citoyens, pour les citoyens



ÉNERGIE
PARTAGÉE

Le mouvement national qui fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable qui associent les habitants et acteurs de leur territoire



Des antennes régionales pour accompagner
les dynamiques citoyennes locales



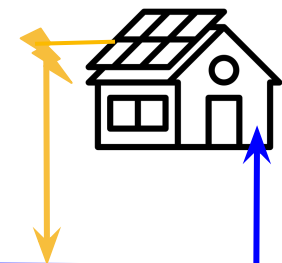
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Déroulé

- ❶ Poser les bases : quelques notions importantes
- ❷ S'inspirer : des retours d'expériences concrets
- ❸ Se lancer : des conseils & ressources pour bien démarrer

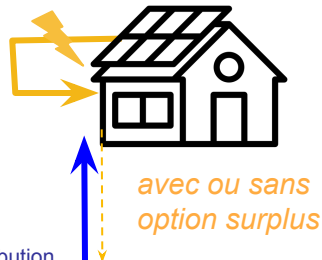


Les différents modes de valorisation de l'énergie



La vente totale

Tout ce que la centrale produit **est injecté** (et vendu) sur le réseau

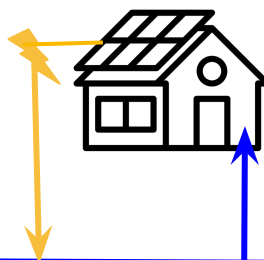


Autoconsommation individuelle

Ce que la centrale produit est **d'abord consommé par le bâtiment**, (en aval du compteur) **puis le surplus peut être injecté** (et vendu) sur le réseau (option)

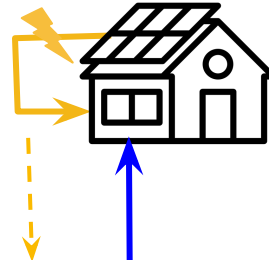
Tout ce que la centrale produit fournit l'opération ACC

ACC directe



C'est le surplus après ACI qui fournit l'opération ACC

ACC indirecte



Autoconsommation collective

Plusieurs clients consomment tout ou partie de l'énergie produite par un ou plusieurs producteurs.

L'Autoconsommation Collective se fait à travers le Réseau Public de distribution

⚠ Qui dit utilisation du réseau dit participation aux coûts de son utilisation = péage ;)

Les différents modes de valorisation de l'énergie

"Rungis" ou la Vente Totale



Dans le cas de l'électricité,
les mécanismes de soutien
sont portés par l'État.

Le "potager" ou l'autoconsommation individuelle



Un particulier produit et
consomme lui-même sa
propre électricité

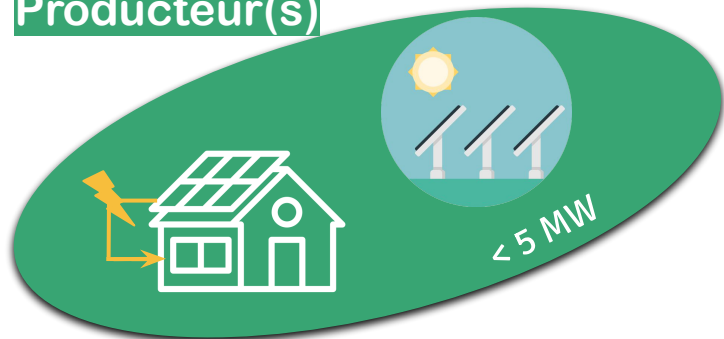
L'"Amap" ou l'autoconsommation collective



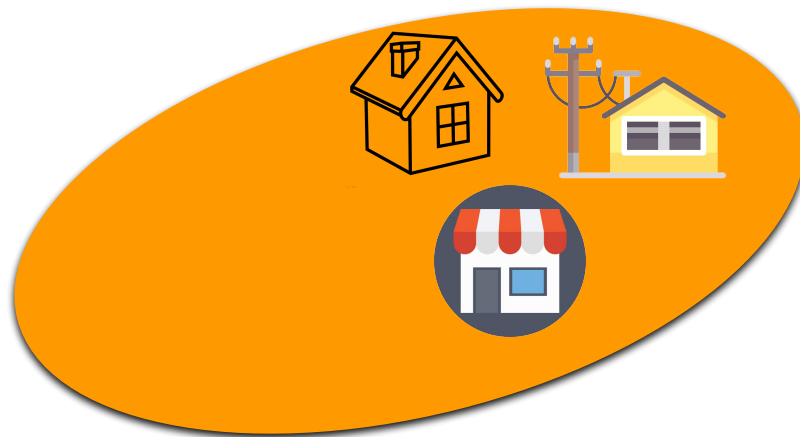
Un ou plusieurs producteurs
et consommateurs
partagent localement l'
électricité produite sur le
territoire.

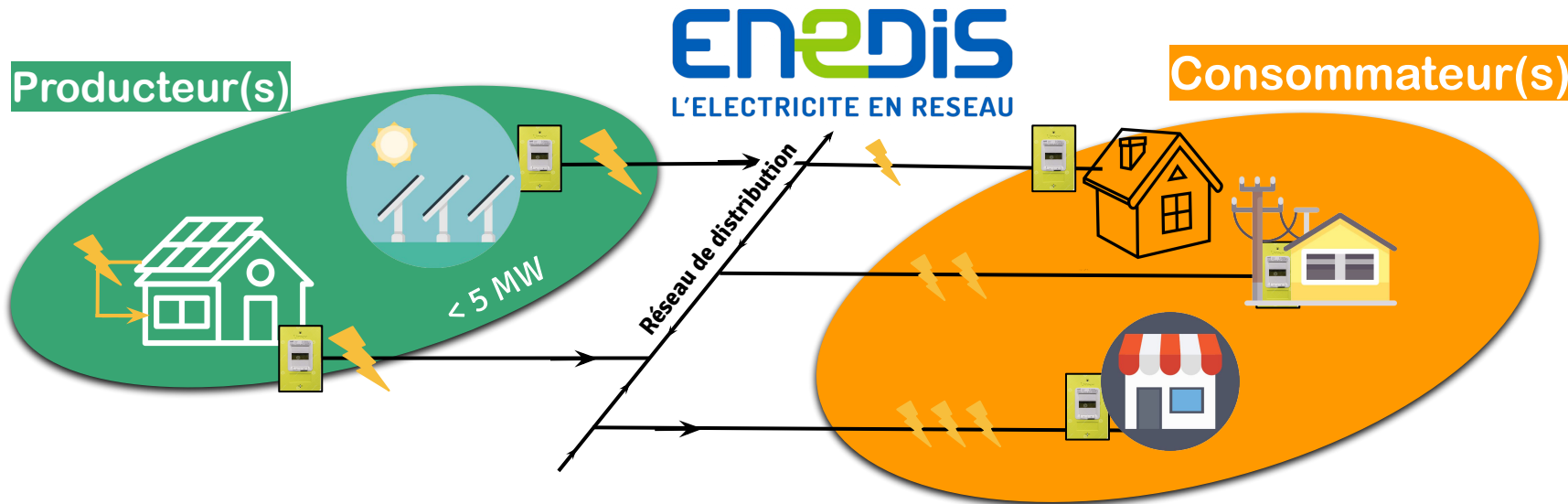
La répartition de la production est **virtuelle**.
Ce qui change c'est les flux économiques
(et c'est déjà pas mal)

Producteur(s)



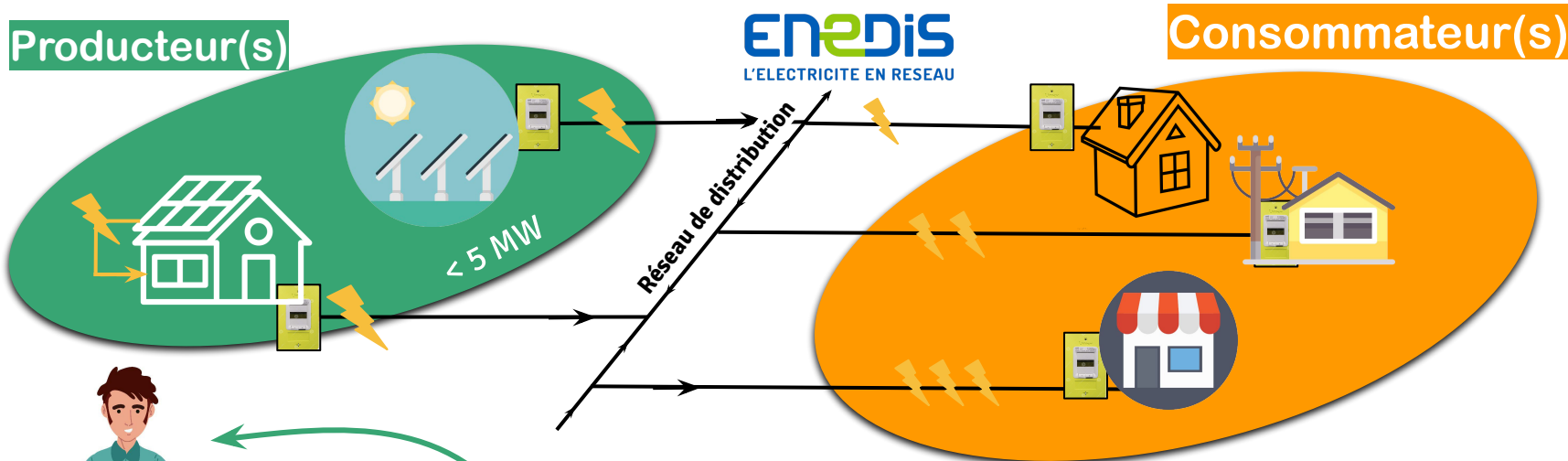
Consommateur(s)



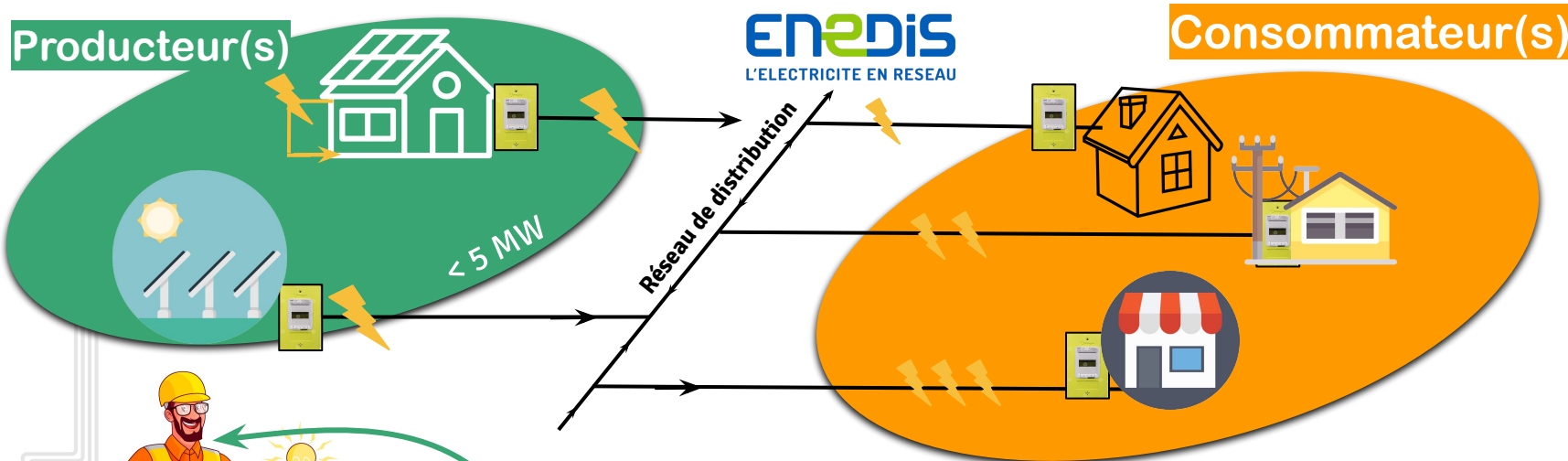


ENEDIS est l'opérateur public gestionnaire du réseau sur 95% du territoire.

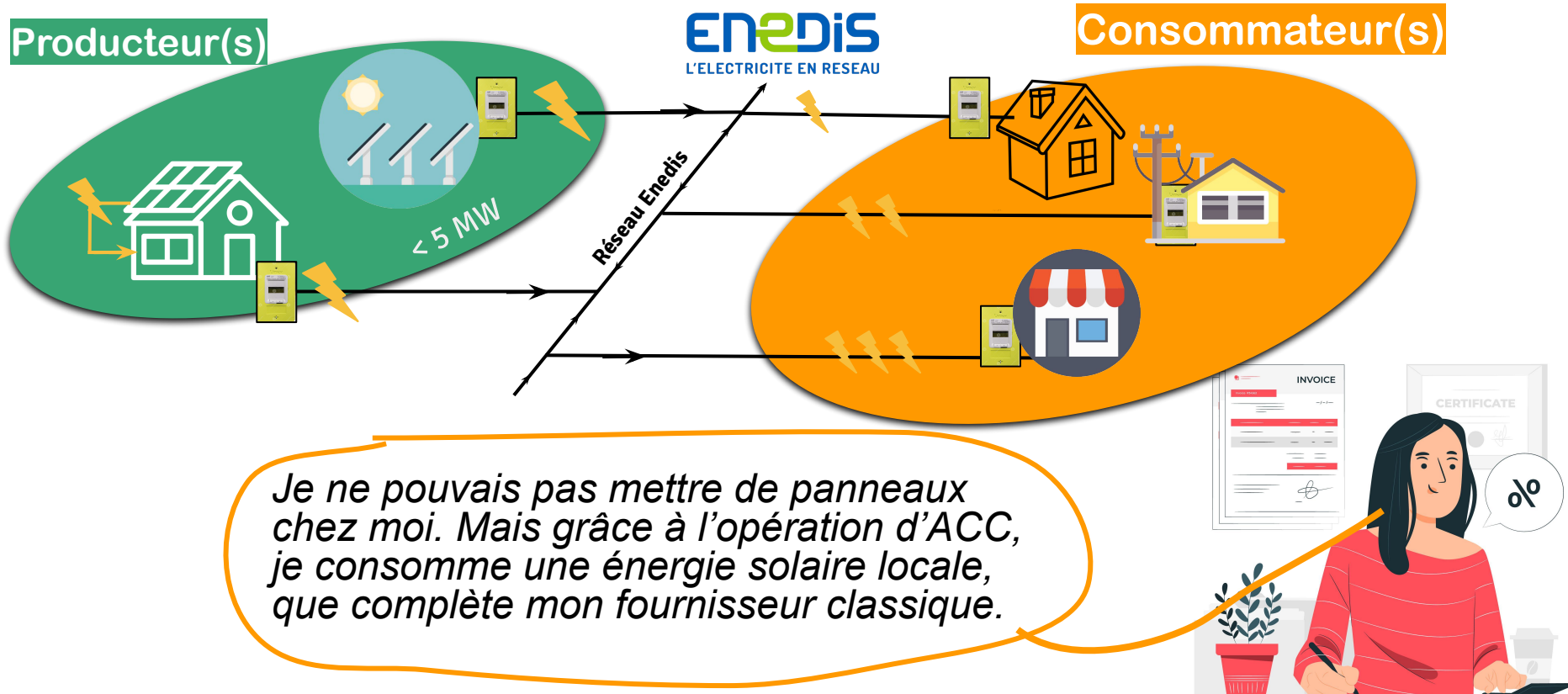
Il va suivre et faire remonter les données des compteurs Linky de consommation et les données de productions.

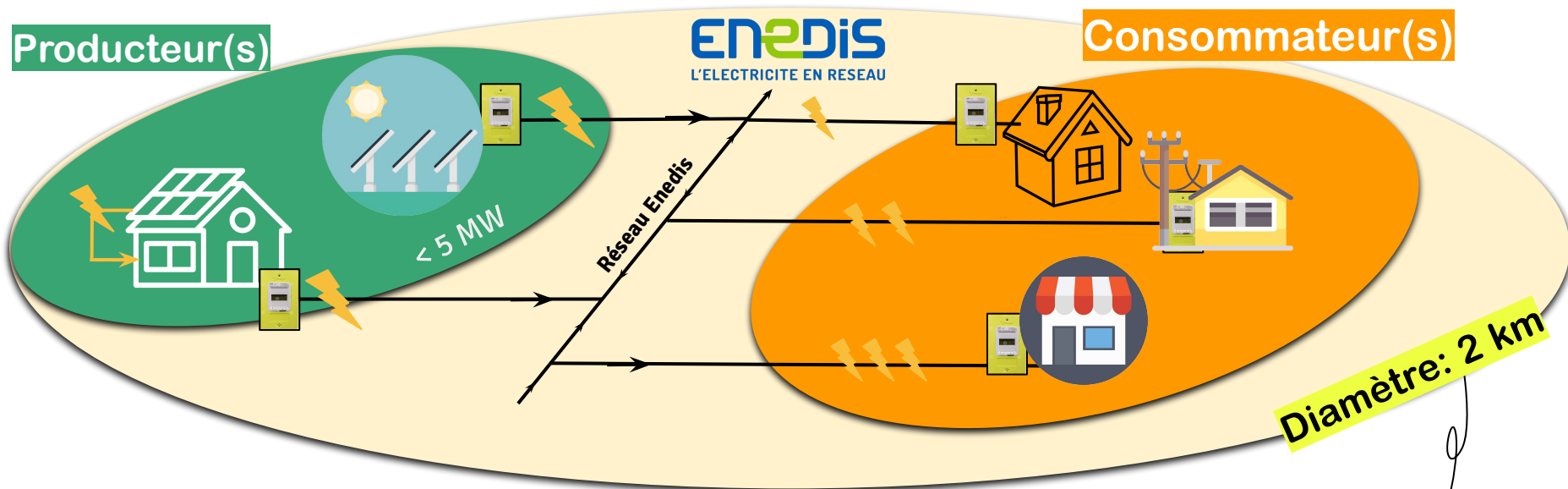


*J'ai mis des panneaux sur mon toit.
J'**autoconsomme** chez moi (ACI) puis je
vends le reste à des bâtiments voisins pour
autoconsommer localement (ACC)*



Mon entreprise a installé un petit parc au sol sur 3000m². Tout est injecté sur le réseau de distribution. On vend d'abord l'électricité au village à côté, dans l'opération d'autoconso. La production non consommée sur place (surplus) est valorisée dans le cadre d'un appel d'offres (AOS ou AO CRE)





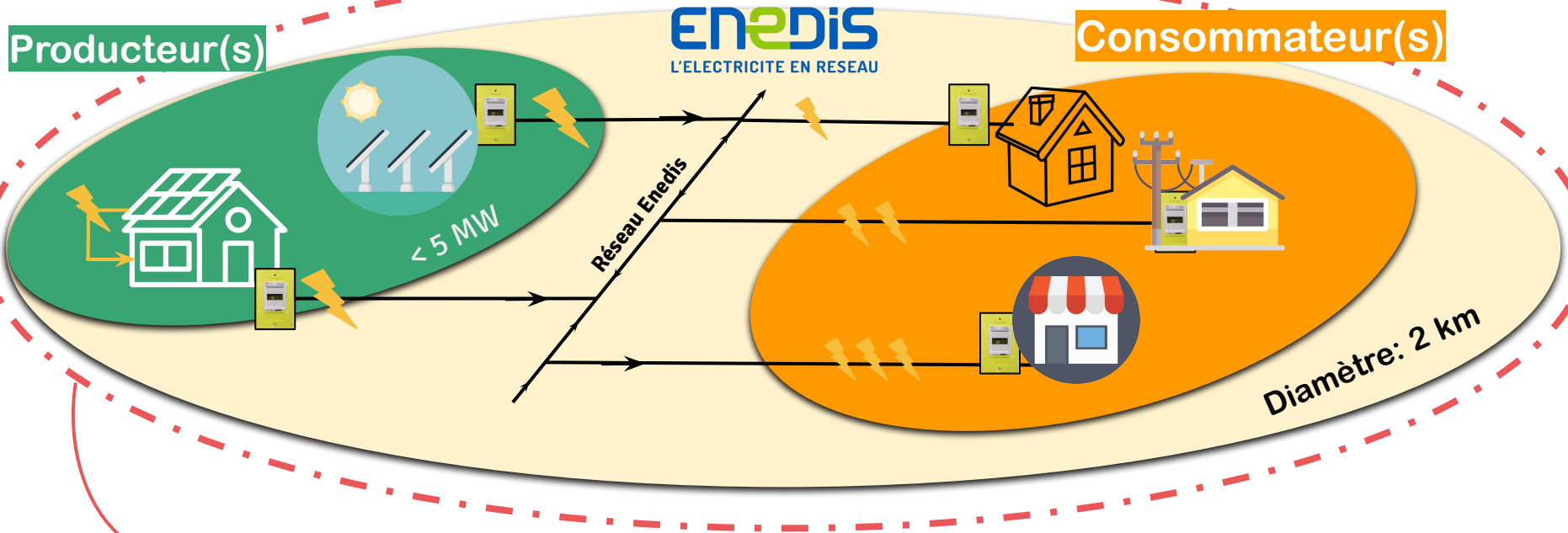
Les deux participants (compteurs) les plus éloignés l'un de l'autre doivent être à 2 km de distance.

Périmètre dérogatoire possible :

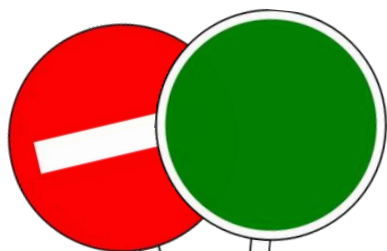
10km pour zones périurbaines

20km pour zones peu ou très peu denses (référentiel INSEE)

Personne Morale Organisatrice



La **Personne Morale Organisatrice** (PMO) est l'entité juridique qui **réunit en son sein tous les participants de l'opération : les producteurs et les consommateurs**. Ensemble, ils définissent les **règles de l'opération** : périmètre, sorties et entrée, tarifs, mode de répartition de l'énergie, etc. C'est la PMO qui **fait le lien avec le gestionnaire de réseau (ENEDIS)**.



**ACC : une voie
ouverte depuis peu**



2016 : Première définition de l'ACC

2019 : Apparition de la notion d'ACC étendue sur le réseau BT
+ définition du périmètre à 2 km et max 3 MWc de puissance



2020 : Dérogation pour 20 km

2021 : ouverture des opérations à la HTA

2021 : Éligibilité de l'ACC aux “mécanismes de soutien” du PV sur toiture



2023 : Dérogation 10 km et 20 km précisée.

2025 : maximum de puissance à 5MWc, dérogations de périmètre pour les collectivités

2026 : (réelle) suppression de l'ACCISE pour les sites de prod < à 1MWc

...ÉVOLUTIONS CONSTANTES

Le périmètre classique d'une opération est de 2 km max entre deux participants. Il peut être porté à 20km si un des participants est un service d'incendie et de secours (sans avoir besoin de demander de dérogation au Ministère).

Il existe des périmètre dérogatoires :

10KM

- + Territoire unique d'un GRD
- + Communes péri-urbaine et rurales (3, 4, 5, 6 et 7 INSEE)

20KM

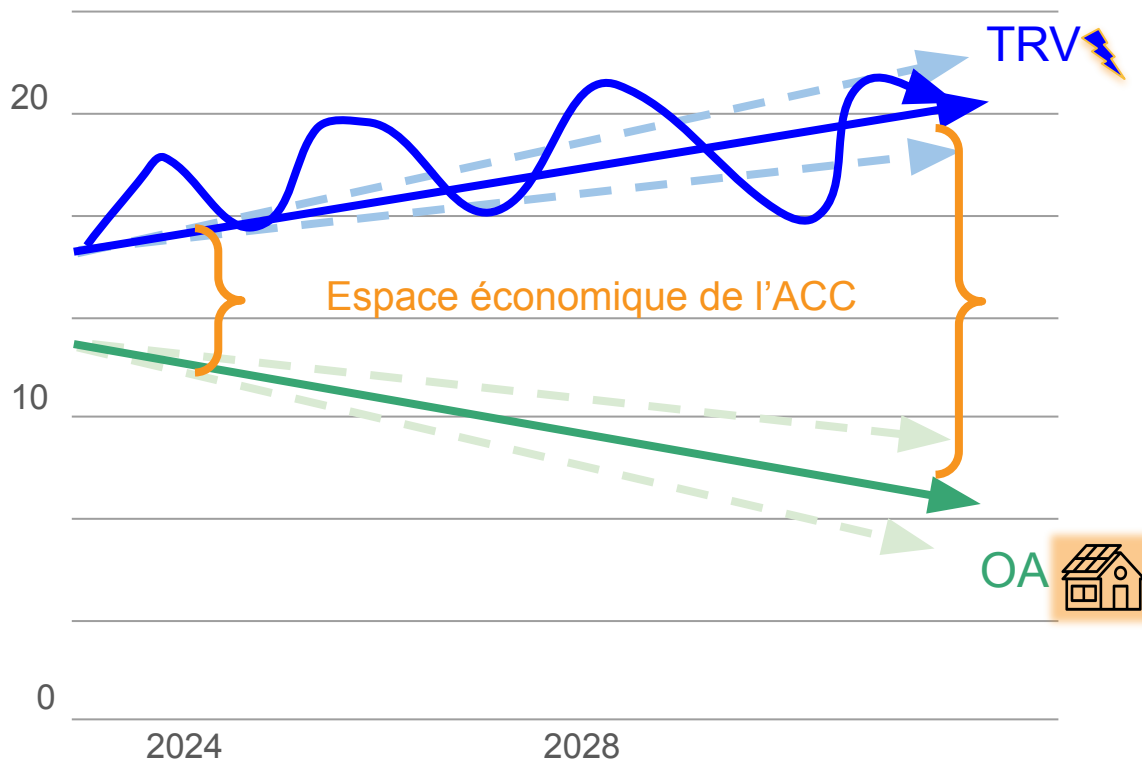
- + Territoire unique d'un GRD
- + Communes rurales (5, 6 et 7 INSEE)
- + si SDIS

TERRITOIRE DE L'EPCI

- + Territoire unique d'un GRD
- + Un des participants est une commune ou un EPCI à fiscalité propre
- + L'ensemble des participants sont des organismes publics, des SEMs ou des privés exerçant une mission de service public
- + L'ensemble des participants sont sur le territoire de l'EPCI

Evolution des TRV & revente totale en OA

qui varient évidemment selon consommateurs et puissance installation



La notion de “juste prix”

Intérêts du Consommateur :

- un prix fixe sur la durée
- prix à comparer avec le tarif d'achat actuel
- soutenir une économie locale et responsable, appartenir à une communauté, etc.

Va déterminer
le seuil haut
du prix de
vente



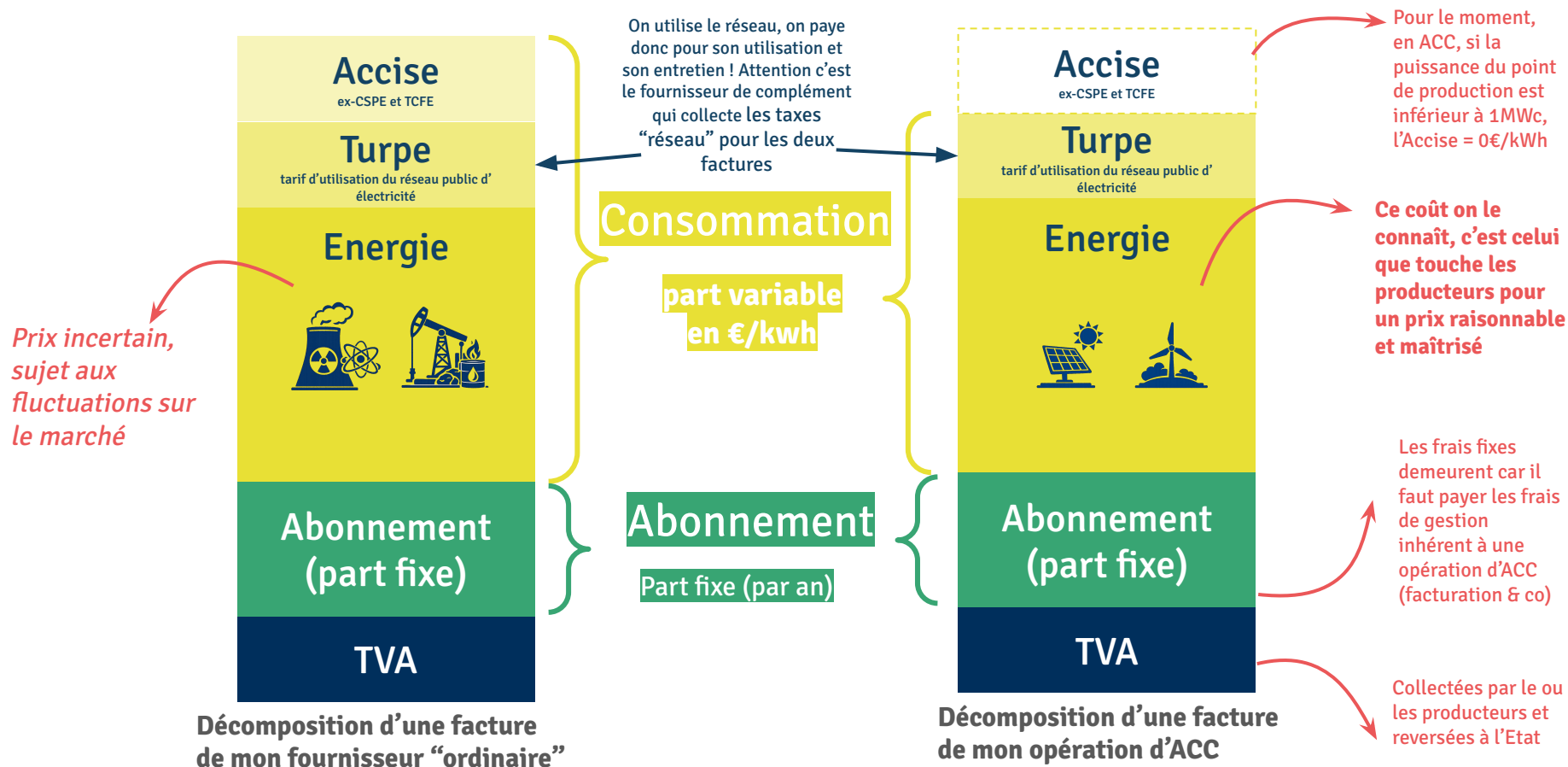
Intérêts du Producteur :
→ Équilibre économiquement du projet (selon la taille de l'installation, le tarif de surplus, et...l'objectif de rentabilité !)
→ Prix à comparer avec le tarif de vente sur le réseau

Va déterminer le
seuil bas du prix de
vente



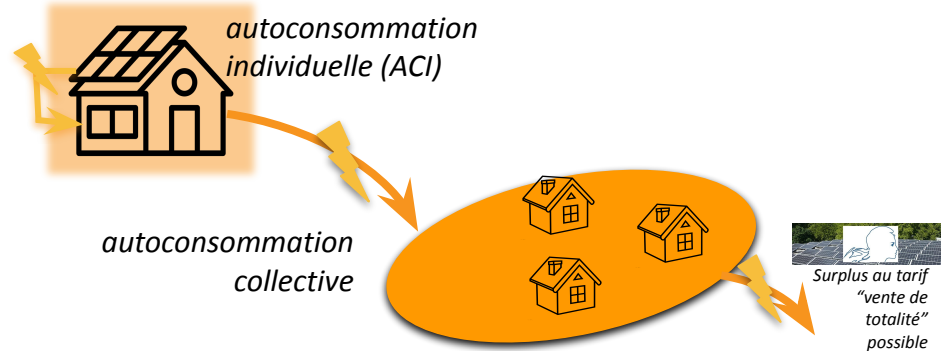
Les conditions de vente en ACC sont libres. Les prix peuvent être indexés ou fixes. La durée d'engagement est à déterminer.

Comprendre nos factures > schématisé

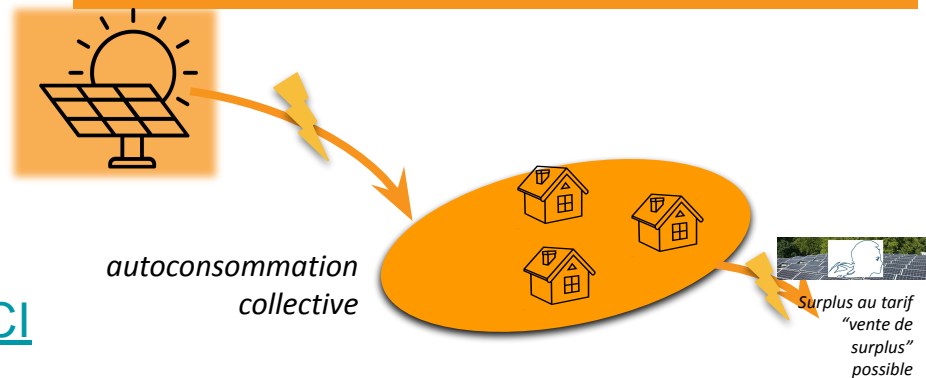


ACC : le grand
mix de l'énergie
potagère !

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE AVEC
AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE OU « INDIRECTE »



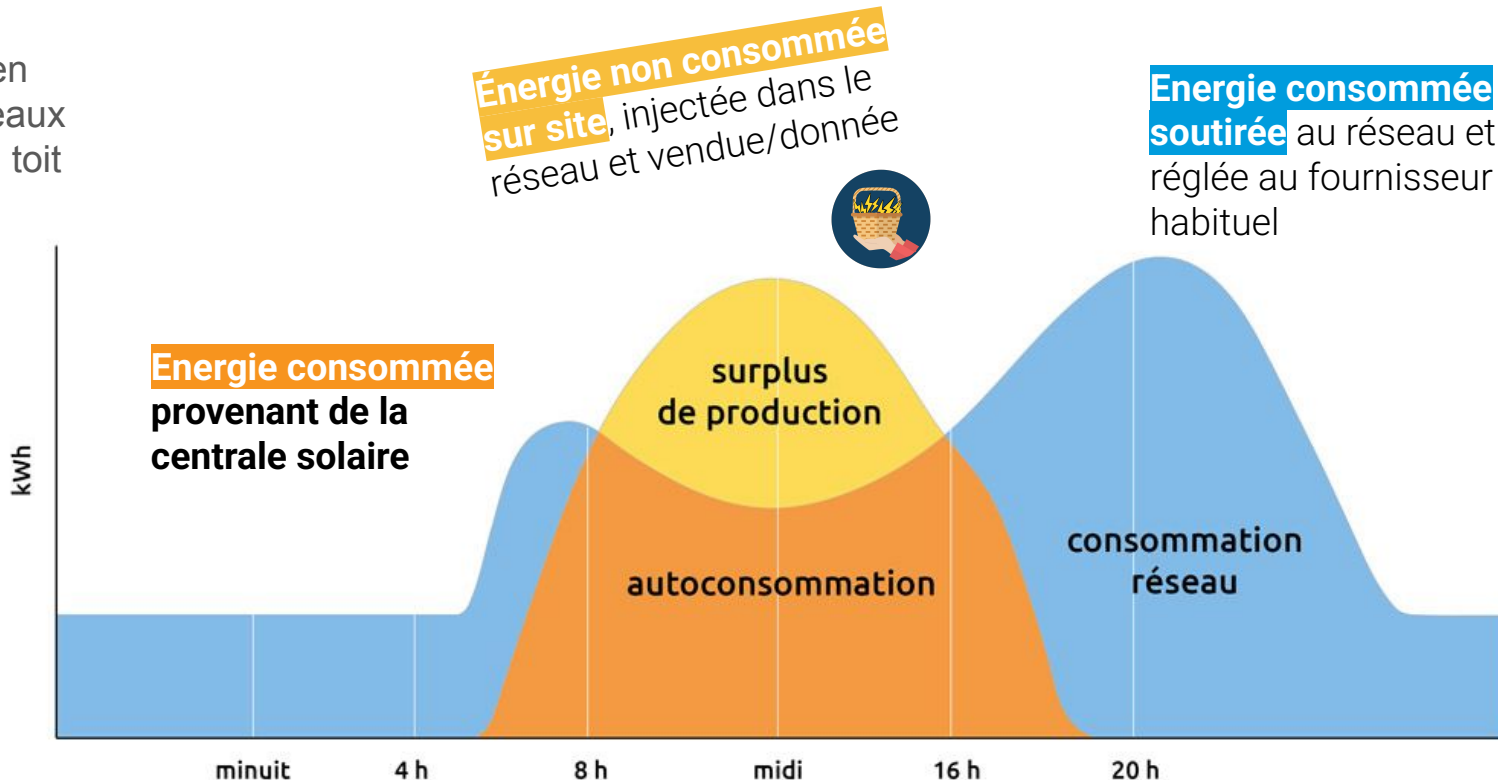
AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE « PURE » OU
« DIRECTE »



[TARIFS À JOUR ICI](#)

La notion de “TAC / TAP” > l’enjeu de synchronisation !

Particulier moyen
qui a des panneaux
solaires sur son toit
en ACI / ACC



Source
Enercoop
Midi-Pyrénées

La notion de “clef de répartition”

PMO

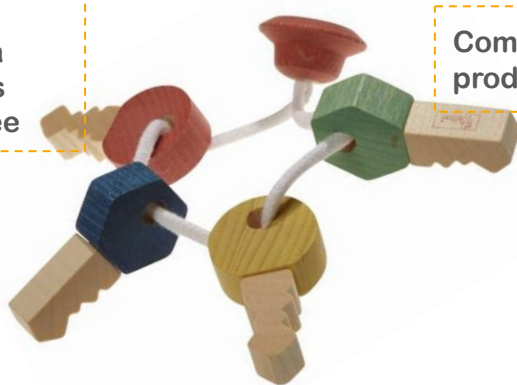
STATIQUE *Fixe*

simple, répartition constante, adapté par exemple si répartition à hauteur de la participation aux investissements de la centrale ou tantième d'une copro. Mais répartition production PV non optimisée

PMO

FULL DYNAMIQUE *personnalisée*

Complexe mais permet de flécher des producteurs sur certains consommateurs



Modification à venir sur les clefs “ex-post”

DYNAMIQUE PAR DÉFAUT *prorata des conso*

simple, calculée automatiquement, optimise la part de la production consommée localement mais favorise les gros consommateurs

PMO

DYNAMIQUE PERSONNALISÉE

Complexe mais entièrement personnalisable donc permet de répondre aux spécificités d'un projet : assurer une répartition équitable, prioriser un compteur... Transmis à posteriori à Enedis

Les grandes étapes d'un projet d'autoconsommation collective



Etudes

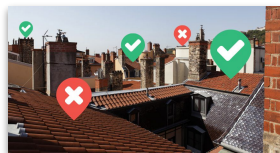


Réalisation



Exploitation

Les étapes
liées à l'ACC



*Étude de potentiels
(production & consommation,
périmètre, etc.)*



Mise en place administrative



Pilotage de l'opération



*Animation locale, choix modèle
organisationnel et modalités
gouvernance, etc.*



Célébration et inauguration !



*On s'arrête là ?
Agrandissement ? Essaimage ?*



1 MAÎTRISER

👉 *Reprendre la main sur nos factures...*



✓ **Réduire sa dépendance** aux fluctuations du marché de l'électricité en stabilisant une partie de sa facture dans le temps et en **sécurisant une partie de l'approvisionnement énergétique** du territoire

✓ Maintenir des (petits) projets photovoltaïques locaux **malgré la baisse des tarifs de vente**

✓ Permettre aux collectivités, habitants et acteurs locaux de **garder davantage de valeur sur le territoire**

2 OPTIMISER

👉 *Mieux utiliser l'énergie produite localement*



✓ **Associer** les bâtiments qui produisent bien avec ceux qui consomment au bon moment

✓ **Limiter** le recours au stockage individuel, coûteux et parfois peu pertinent écologiquement

✓ **Faire bénéficier de l'énergie locale** à des bâtiments ou ménages qui ne peuvent pas s'équiper (locataires, périmètre ABF, etc.)

✓ **Encourager à consommer quand l'électricité est produite** : bon pour les factures... et pour le réseau → participer aux enjeux de flexibilité du système électrique

3 AGIR & S'ENTRAIDER

👉 *Faire de l'énergie un bien commun*



✓ Passer d'écogestes individuels à une **action concrète et collective**

✓ **Créer des solidarités** autour de l'énergie et de la maîtrise des factures

✓ **Reconnecter** les habitants aux enjeux énergétiques de leur territoire

✓ **Associer** citoyens, collectivités et acteurs économiques autour des enjeux de résilience énergétique locale



PRIX FLUCTUANTS (côté consommation)

Les prix fluctuent et la baisse des factures peut rendre les offres locales moins compétitives.



VALORISATION INCERTAINE DES SURPLUS

Sans achat stabilisé, le surplus reste incertain : réduire la centrale ou investir dans un stockage parfois peu pertinent.



DÉBOUCHÉ À SÉCURISER

Trouver un agrégateur ou un acheteur reste difficile, surtout en période de prix de marché négatifs.



FINANCEMENT PRUDENT

Les banques financent surtout les projets sécurisés, avec des consommateurs prêts à s'engager sur le long terme.



CONTRATS & GOUVERNANCE

PMO, contrats, facturation et clefs restent à construire dans des modèles encore exploratoires et juridiquement sensibles.



Passionné.e par les évolutions pour améliorer le cadre réglementaire de l'ACC en France ? [Cette note d'Hespul de mars 2026 est très éclairante](#)

⚡ Pourquoi l'ACC change la donne : les moins 👁👁

⚠️ ÊTRE VIGILANT SUR L'ACC



CÔTÉ CONSOMMATION :

la baisse des factures rendent les offres locales moins concurrentielles



CÔTÉ PRODUCTION :

difficulté à trouver un agrégateur, enjeux des prix négatifs du marché, etc.



FRILOSITÉS BANCAIRES :

les banques ne financent que ce qui est sécurisé ; difficile de trouver des consommateurs prêts à s'engager sur le long terme



LOURDEURS ORGANISATIONNELLES :

modèles encore exploratoires et juridiquement sensibles



⚠️ VALORISATION INCERTAINE DES SURPLUS :

sans mécanisme d'achat des excédents stabilisé, les porteurs de projet peuvent être poussés à réduire la taille des installations ou à investir dans du stockage parfois peu pertinent.



Passionné.e par les évolutions pour améliorer le cadre réglementaire de l'ACC en France ? [Cette note d'Hespul de mars 2026 est très éclairante](#)

Notre vision de l'ACC "citoyenne"

L'autoconsommation n'est pas vertueuse en soi

Elle le devient à condition que certains fondamentaux soient respectés.



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Déroulé

- ❶ Poser les bases : quelques notions importantes
- ❷ S'inspirer : des retours d'expériences concrets
- ❸ Se lancer : des conseils & ressources pour bien démarrer



Tentative de typologie !

Patrimoniale

Ouverte



Communauté
de producteur(s)
et consommateur(s)

✓ pour un circuit court
économique de l'énergie



PMO = Producteur =
Consommateur = Collectivité*

✓ pour maîtriser ses factures
*ou tout autre gestionnaire de patrimoine

Sociale



Bailleurs sociaux = PMO

✓ pour générer de la
solidarité énergétique



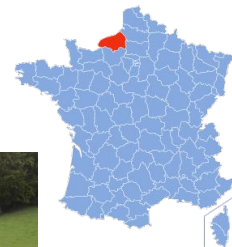
Opération ouverte portée par
une coopérative locale

✓ pour une réappropriation
collective de l'énergie !

Coopérative
& citoyenne

L'opération patrimoniale sur la commune de Malaunay

Patrimoniale



“Si la municipalité n'avait rien fait, la facture énergétique de la Ville aurait été de 565 000 €, en 2021. Elle a atteint au final 253 000 €. La différence, on l'appelle le coût de l'inaction” Mr Le Maire

Ouverte?

Initiateurs

Commune, 1ère opération dite “étendue” et opération pionnière de part sa taille

Objectifs

Maîtrise des factures de la collectivité à court-terme, développement des ENR dans une logique TEPOS

Producteur(s)

12 bâtiments municipaux équipés

Consommateur(s)

sites de consommations : 15 bâtiments communaux

PMO

La commune = PMO = unique productrice
= unique consommatrice

Production

200 kWc

Coût inv.

-

Clef de rép.

clef dynamique pour flécher sur les bâtiments avec les factures les plus élevées

Tarif

Économies de facture : 30 % des besoins électriques du patrimoine couverts par l'ACC avec vente du surplus à Enercoop

Règles de participation

Aucune (pour le moment)

Règles de gouvernance

Aucune

Gestion au quotidien

Très simple



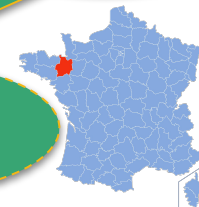
Le projet CIREN : une opération ouverte, citoyenne et sociale !

Ouverte

Coopérative
& citoyenne

2

Sociale



Initiateurs

Les acteurs de l'énergie citoyenne à Rennes

Objectifs

Circuit court de l'énergie éthique et citoyen

Producteur(s)



1 producteur : SAS CIREN (coopérative citoyenne Rennaise de l'énergie) = 8 toitures solaires

Consommateur(s)

Plus d'une centaine de consommateurs : logements sociaux, particuliers, commerçants, bâtiments communaux

PMO

Energies Citoyennes du Pays de Rennes (EPR)

Production

410 kWc

Coût inv.

Fort soutien public (subventions)

Clef de rép.

DYNAMIQUE PERSONNALISÉE (algorithme développé en interne)

Tarif

Tarification solidaire (3 tarifs)

Règles de participation

Adhésion à l'association EPR (10€), pas besoin d'être sociétaire de CIREN

Règles de gouvernance

une association EPR qui préexistait avant les boucles d'ACC > modalités de gouvernance dédiée aux opé d'ACC dans le Règlement intérieur avec l'introduction d'Assemblées de Périmètre

Gestion au quotidien

la SAS CIREN est mandatée pour gérer le quotidien des opérations d'EPR (missions internalisées - 0,6 ETP, pas de plateforme)



Le parc photovoltaïque en autoconsommation collective de Pousse-Pisse d'Enercoop-Midi Pyrénées (81) : y'a pas que les toitures dans la vie !

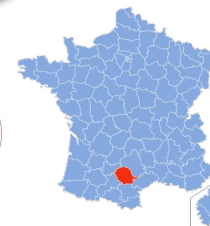
Ouverte

 Initiateurs	Commune & Enercoop Midi Py
 Objectifs	Une offre locale et éthique d'électricité
 Producteur(s)	Enercoop Midi Pyrénées
 Consommateur(s)	8 consommateurs (5 bâtiments communaux, 2 particuliers, 1pro)
 PMO	Enercoop Midi-Pyrénées (PMO "mutualisée")

 Production	250 kWc >> 325 MWh produits / an
 Coût inv.	240 000 € (financement via sociétariat EMIP)
 Clef de rép.	Dynamique personnalisé: prio petits consommateurs puis supermarché
 Tarif	?? Taux d'autoconsommation : 99,8 % (hors OA)

 Règles de participation	Devenir sociétaire Enercoop Midi Pyrénées (100€)
 Règles de gouvernance	Celles proposées via la "PMO mutualisée" Enercoop Midi Pyrénées : collège dédié
 Gestion au quotidien	→ EMIP se charge de la gestion au quotidien avec l'appui de la plateforme ELOCOOP

enercoop
L'énergie
militante
Midi-Pyrénées



Verdoble Durable et l'accompagnement du PNR Corbières Fenouillèdes

Ouverte



Initiateurs

PNR Corbières Fenouillèdes > AMI pour identifier des opé ouvertes à accompagner

Objectifs

Partage collectif de l'énergie

Producteur(s)

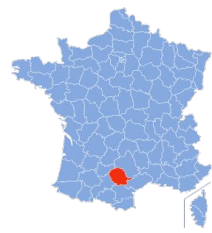
toit d'un hangar agricole (100kwc)

Consommateur(s)

habitants et les professionnels du village (miellerie, gîte, fromagerie)

PMO

Association Verdoble Durable



Production

Coût inv.

Clef de rép.

Prorata des consommations

Tarif

Tarif unique, caler sur le tarif OA du producteur



Règles de participation

Liasse contractuelle

Règles de gouvernance

Liasse contractuelle

Gestion au quotidien

Elocoop, question de l'élargissement du périmètre



Lauréat d'un AAP de l'ADEME sur la sobriété pour construire un accompagnement à sobriété pour les participants de l'opération

[Site web](#)

Portrait robot - Opérateur territorial d'ACC

A pour objectif de dispenser chaque projet de créer sa propre PMO

Nécessité d'articuler cette nouvelle activité avec des structures déjà en place (coopératives d'énergie, associations, SDE, etc.)

Porte donc plusieurs boucles d'autoconsommation collective, **souvent ouvertes**

Joue le rôle de "gestionnaire délégué" des différentes opérations:
prend les fonctions de PMO "réglementaire" mais aussi mandat de facturation & de gestion, d'animation, etc. : des rôles distincts en droit, mais pouvant être délégués à une structure tierce.



Fédère souvent des opérations diverses (modèles économiques, parties prenantes, règles tarifaires...), même si elle peut chercher à modéliser un montage-type

Agit à une échelle territoriale locale:
intercommunalité, PETR, parc naturel, département... ou + selon les dynamiques locales

Visant à mutualiser les coûts fixes (logiciel de facturation, ingénierie, etc.)
et à construire une offre facilitant l'essaimage des opérations

Les différents rôles d'une collectivité dans l'ACC



ACHETEUSE D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

La collectivité consomme et achète une partie ou la totalité de l'électricité produite localement dans le cadre d'une opération d'ACC.



FACILITER LA VIE DES OPÉRATIONS SUR SON TERRITOIRE

Financement des études, appui aux porteurs, prêt de salle, mise à disposition de foncier...



APPUI À LA NÉGOCIATION

La collectivité facilite le dialogue et la négociation entre les opérateurs industriels et les acteurs du territoire.



PORTEUSE DE PROJET « ONE SHOT »

La collectivité porte directement des opérations d'ACC, patrimoniales ou ouvertes à d'autres participants.



À L'INITIATIVE D'UNE PMO MUTUALISÉE

La collectivité initie ou anime une PMO mutualisée pour accompagner, structurer et massifier les projets d'ACC à l'échelle du territoire.



STRATÈGE : AVOIR UNE FEUILLE DE ROUTE

La collectivité définit une stratégie sur l'ACC et l'approvisionnement local pour renforcer la résilience énergétique de son territoire.

Tout est possible, à vous de jouer !



Pourquoi l'ACC ?
Quels sont les
objectifs ?

Quelles valeurs transmettre
à travers l'ACC ?

Quelles envies d'animations
autour de l'ACC ?

La
gestion

Prix et clef de
répartition

Les cibles

Déroulé

- ❶ Poser les bases : quelques notions importantes
- ❷ S'inspirer : des retours d'expériences concrets
- ❸ **Se lancer** : des conseils & ressources pour bien démarrer



⚡ Reco 1 : Bien comprendre le(s) rôle(s) de chacun



1. PRODUCTEUR

Monte et gère la centrale de production

- Porte le financement (sauf si tiers-investisseurs)
- Exploite la centrale de production
- Gère les charges d'exploitation (maintenance, assurances, etc.)
- Vend l'électricité aux consommateurs
- Vend un éventuel surplus à un acheteur de surplus
- Adhère à la PMO



2. CONSOMMATEUR

Achète une partie de l'énergie produite par les producteurs

- Souscrit à un contrat de vente
- Adhère à la PMO
- Règle ses factures au(x) producteur(s)
- Se voit appliquer toutes les taxes car utilisation du réseau



3. PMO

Organise le lien entre les producteurs et les consommateurs

- Organe qui réunit en son sein les producteurs et les consommateurs
- Acte la décision sur la répartition de l'énergie, son prix, etc.
- Fait le lien à Enedis
- Gère les entrées / sorties des membres de la communauté



4. TIERS-INVESTISSEUR (optionnel)

Porte l'investissement et loue un service d'autoconsommation

- Porte le financement et les investissements
- Développe le projet (contrats AMO)
- Se charge de l'installation et du suivi de production (maintenance, assurances...)
- Rémunère le producteur (si ACI) ou l'hébergeur (si vente totale)



5. HÉBERGEUR NON PRODUCTEUR (optionnel)

Met à disposition son toit à un tiers-investisseur

- Touche une redevance pour la mise à disposition de son toit
- N'autoconsomme pas une partie de l'électricité produite
- Si achète l'électricité produite, devra s'acquitter de l'ensemble des taxes

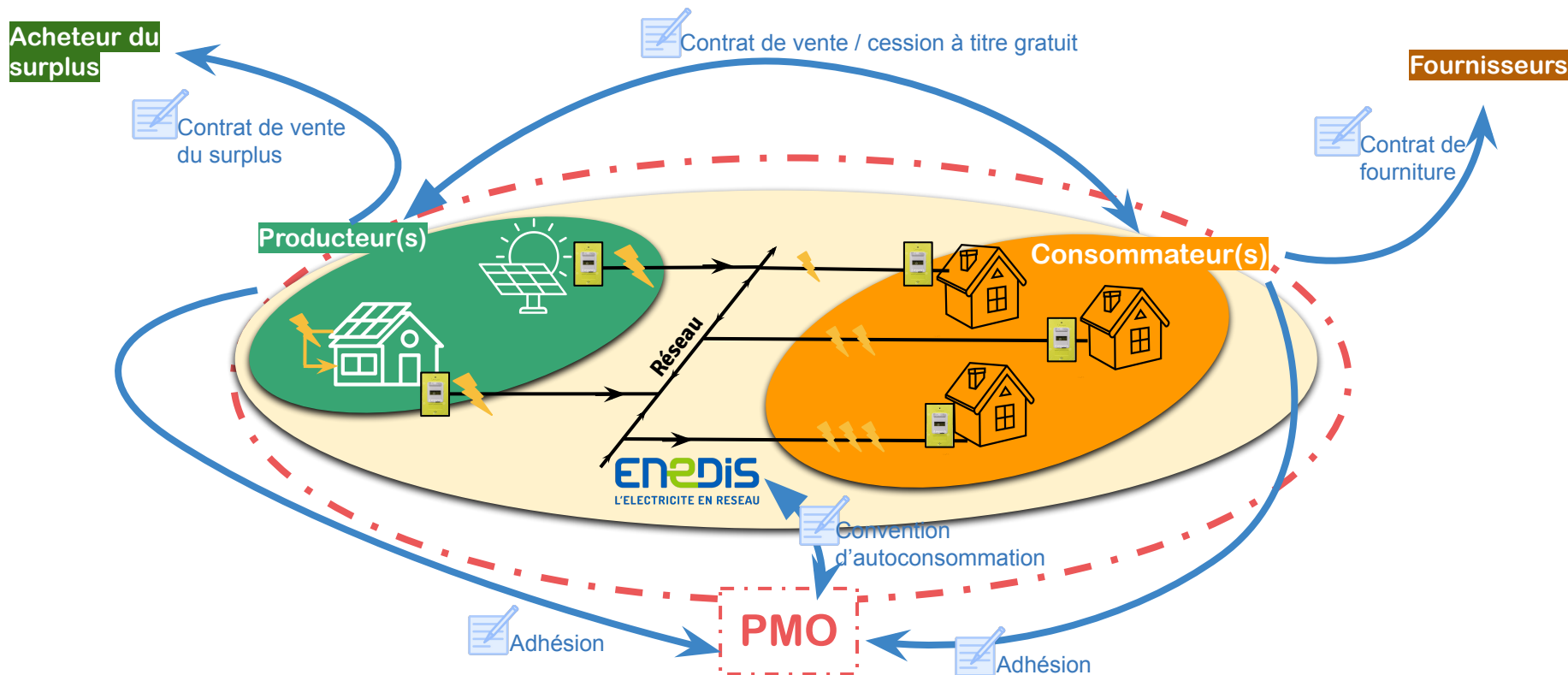


6. GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ (optionnel)

Gère pour le compte de la PMO ou des producteurs

- Gère la facturation et les encaissements
- Suit les données de production et de consommation
- Assure la relation avec les participants
- Peut gérer les aspects administratifs (contrats, reporting, etc.)

⚡ Reco 1 : Bien comprendre le(s) rôle(s) de chacun

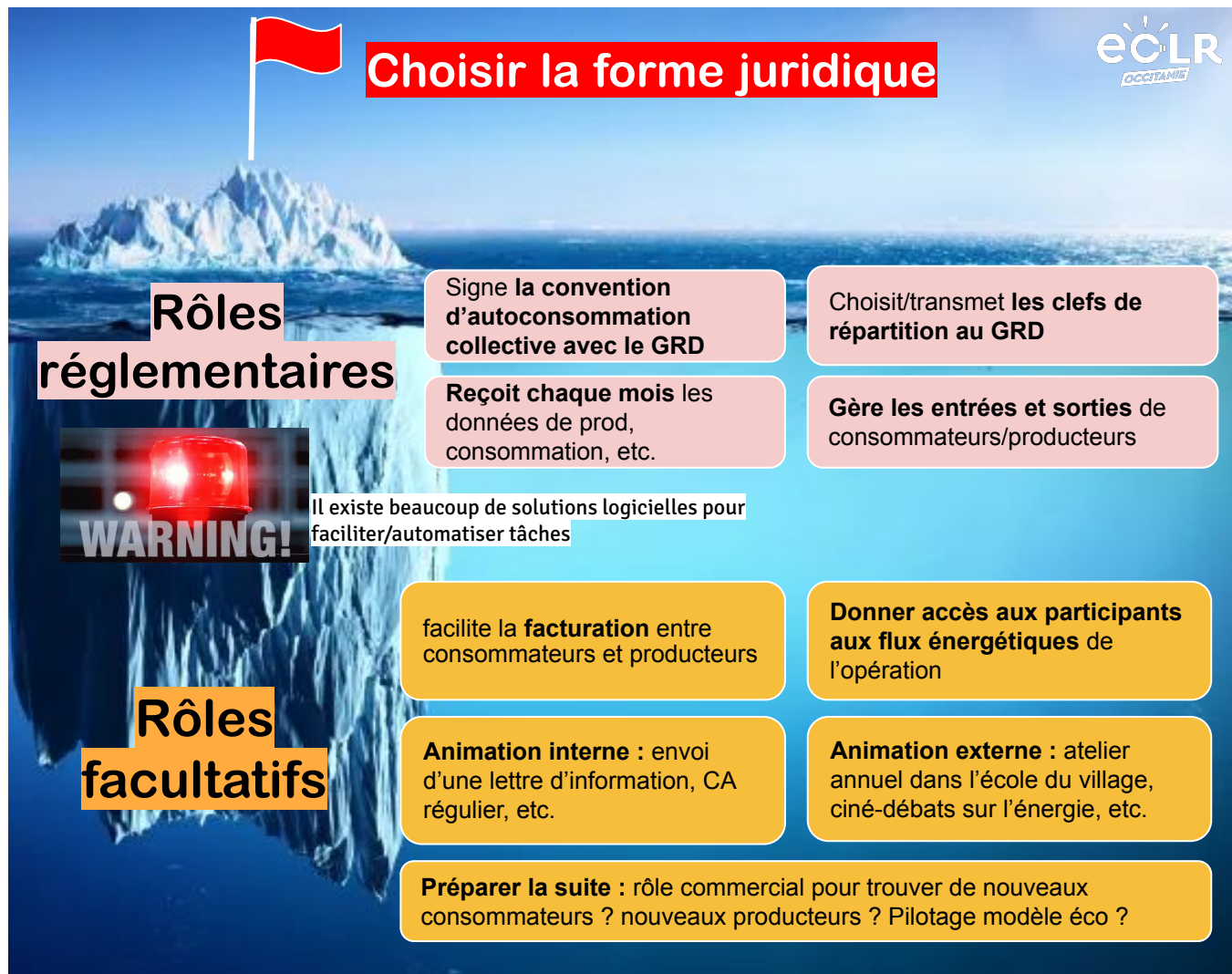


La PMO

La seule requête : la PMO doit regrouper les participants

Elle peut être créée pour l'opération ou être une structure existante

Il n'y a pas de forme juridique imposée : association, société, SEM regroupant des collectivités, SCIC ...



QUI GÈRE LES MISSIONS FACULTATIVES ?

(facturation, animation, commercialisation...)



À retenir : Les missions facultatives peuvent être gérées de différentes façons.

À chaque projet de choisir l'option la plus adaptée à ses besoins, ses moyens et son territoire !

[illegible]An illustration of a handshake over a contract document. The document is white with the word "CONTRACT" in bold blue letters at the top. Below the title are several horizontal lines representing text. A blue circular stamp is visible on the left side of the document. The word "sign" is written in a cursive script at the bottom right. Two hands, one orange and one yellow, are shaking over the document. The background is a solid blue color.

A group of five men are standing in a field of tall, golden-brown grass. They are engaged in a conversation. To their right, a row of solar panels is visible, partially obscured by the grass. In the background, several large wind turbines are visible against a clear blue sky. The scene is bright and sunny, suggesting a clear day.

Qui sommes-nous ?
Que faisons-nous ?
Quel objet social ?
Qui a quel poids de
décision ?
Dans quelles instances ?

Quelles règles régissent le fonctionnement collectif ?
Quels engagements moraux demander aux participants ?

- **Avantage : plus souple à modifier**
- **Désavantage : un autre document à lire pour les participants !**

Quelle répartition de l'énergie entre les consommateurs ?
Quel prix fixer et pourquoi ?
=> "liasse contractuelle" (CVG, CPV, etc.)

Quelle organisation interne ? Quel accès à l'information à chaque participant ? La communauté est-elle animée de telle sorte à favoriser l'autogestion ? De nouveaux chantiers ?

Au fait, comment ça fonctionne votre fameuse "PMO" ?



Pouvoir expliquer les règles de fonctionnement de votre opération...simplement !



La vraie vie c'est "pitcher" le projet au marché ou en 2 minutes en conseil communautaire !

- + les projets d'EnR sont parfois déjà longs à sortir de terre, l'ACC vient rajouter une couche contractuelle dont il faut avoir conscience

Achat & vente d'électricité par les collectivités, notamment dans le cas du tiers-investissement

 Une collectivité qui achète de l'électricité doit **respecter les règles de la commande publique**.

 Bonne nouvelle : le Code de l'énergie permet désormais des contrats plus longs en ACC afin d'amortir les installations photovoltaïques (jusqu'à ~20 ans selon les cas).

 **Point de vigilance : certaines collectivités sont déjà engagées via un groupement d'achat (par exemple celui de leur Syndicat d'Énergie)**

 **Point de vigilance : lorsqu'une opération d'ACC est imbriquée avec une opération d'ACI, l'autoconsommateur est juridiquement considéré comme le producteur dans l'opération. Concrètement, c'est donc lui qui doit vendre l'électricité aux autres participants de la boucle, ce qui peut complexifier certains modèles, notamment ceux reposant sur du tiers-investissement.**

	Cas A1	Cas A2	Cas A3	Cas A4	Cas B1	Cas B2	Cas B3
	ACC sur bâtiment public avec consommateurs privés en ACC directe	ACC sur bâtiment public avec collectivités et autres consommateurs en ACC directe	ACC sur bâtiment public avec collectivités et autres consommateurs en ACC indirecte	ACC sur bâtiment public avec la collectivité seule consommateur (ACC patrimoniale)	ACC sur bâtiment privé avec consommateurs privés en ACC directe	ACC sur bâtiment privé avec collectivités et autres consommateurs en ACC directe	ACC sur bâtiment privé en ACC indirecte
Complexité des montages contractuels et procédures associées	Simple	Intermédiaire (COT + fourniture) à complexe (concession)	Complexe	Complexe	Simple	Simple à intermédiaire	Intermédiaire

Achat & vente d'électricité par les collectivités, notamment dans le cas du tiers-investissement

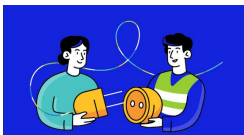
	ACC “pure” = “DIRECTE”	ACC avec ACI = “INDIRECTE”
+	- C'est l'investisseur (la société citoyenne) qui vend l'énergie, cela simplifie la tâche du propriétaire. - S21 permet de travailler « en deux étapes » - Modèles contractuels les moins complexes - Permet d'avoir plusieurs unités de production chez différents hébergeurs	- Maximise les économies pour l'hébergeur (exonéré du TURPE) - Est comptabilisé pour le décret tertiaire (pour la part autoconsommée individuellement)
-	- Plus engageant, plus chronophage pour l'investisseur - Peu d'optimisation des taxes (exonéré des ACCISE* mais pas du TURPE)	- Montages contractuels complexes pour tiers-investissement avec collectivités - Rôle de la société citoyenne restreint (pas de maîtrise du prix de vente donné par le Producteur) c'est l'hébergeur qui doit vendre le surplus et non la société citoyenne



~~Small~~ is Beautiful
Simple

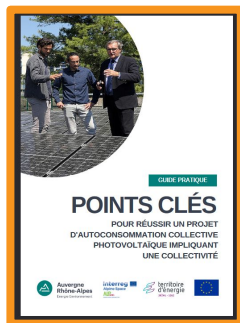
- > plutôt du **mono-producteur** pour commencer en évitant les “petites” centrales solaires ?
- > Si possible, **lancer l’opération sous forme d’ACC patrimoniale pour aller vite et sécuriser un tarif** (ou ce qu’il en reste ;) ?
- > cibler également/notamment des consommateurs **qui vont également partager vos objectifs** et qui payent plutôt cher leur énergie ?
- > maximiser le TAC et **minimiser le surplus** ?

⚡ RECO 3 : Bien s'entourer...c'est d'autant plus facile qu'il existe (aujourd'hui) de précieux alliés !



[Page d'accueil
d'ENEDIS sur
l'ACC et son guide
pédagogique](#)

RESSOURCES DÉDIÉES



[Guide pratique AURA-EE
"Réussir son projet d'ACC pour
une collectivité"](#)



[Guide
ADEME](#)

ACC PATRIMONIALES



LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une **nouvelle énergie** à votre territoire



[Malaunay
L'autoconsommation collective
à l'échelle d'un territoire](#)



[Web'EnR - Monter une opération
d'Autoconsommation Collective sur le
patrimoine public](#)



[Webinaire de
Coopawatt](#)

INITIATIVES SOCIALES

[REX ENOGRID sur les opérations avec bailleurs sociaux avec une opération dans
les Hauts de France](#)



Web'EnR - Solaire Solidaire : Retour d'expérience de deux projets

Vendredi 29 mai 2026, à 12h en visio

Organisé par le réseau Taranis, le réseau des énergies citoyennes en Bretagne

[Plus de détails](#) // [Inscription ici](#)

7 bonnes raisons de faire de l'ACC avec/chez Energie Partagée



Etre accompagné par un animateur régional (13 RR) pour identifier les montages possibles pour son projet et être mis en relation avec les bons partenaires
»» [la carte ici](#)



Bénéficier d'un réseau d'entraide entre porteurs débutants et confirmés (mailing liste dédiée, webinaires, journée d'échanges, etc.).



Développer une vision éthique de l'ACC en y intégrant une véritable participation à la gouvernance de l'ensemble des acteurs, une tarification équitable, une incitation aux économies d'énergie, un portage collectif des investissements, etc. »» Note de positionnement



S'assurer d'une veille réglementaire pour suivre les évolutions d'un secteur en grande mutation.



Avoir accès à des documents-type (statuts, contrats de vente, outils de simulation, demande de dérogation, etc.)



Se former au fil de l'eau en accédant à une série de webinaires sur le montage de projets et en participant à nos formations en présentiel
»» Programme ici



Bénéficiez de nos serious game (Frizacc, "dans la peau d'un projet d'ACC éthique", etc.)



ÉNERGIE PARTAGÉE

L'accompagnement d'ECLR Occitanie sur l'ACC



Sandrine CLARISSE
Territoires : 31, 85, 09, 65
06.30.14.61.97
sandrine.clarisse@ec-lr.org

Alenka DOULAIN
Territoires : 12, 11, 66
06.41.57.15.78
alenka.doulain@ec-lr.org

Nadja FIORI
Territoires : 46, 32, 82
07.77.25.80.23
nadja.fiori@ec-lr.org

Clémence SOUID-PONCELIN
Territoires : 34, 30, 48
06.44.07.65.91
clemence.souid-poncelin@ec-lr.org

+ De détails sur nos accompagnements et nos références sur notre site web

[>> ICI <<](#)

Mise en lien avec les acteurs du territoire

Orientation vers la coopérative citoyenne locale ou le Syndicat d'Énergie compétent pour identifier les interlocuteurs, dynamiques et dispositifs déjà existants sur le territoire.

Outillage pour nos adhérents

Webinaires dédiés (Promo Watt ACC'ADEMY), prise en main de la boîte à outils nationale et animation de réunions de travail pour structurer les projets.

Accompagnement stratégique des collectivités

Appui à la définition d'une stratégie territoriale autour de l'ACC : appui à l'essaimage, mobilisation des acteurs locaux, articulation avec les politiques énergie-climat et réflexion sur la création de PMO mutualisée, etc.).

Appui au montage de communautés énergétiques

Accompagnement ciblé sur de l'appui à la rédaction de la liasse contractuelle, structuration de la PMO, stratégie commerciale et de mobilisation

Programme d'ECLR en 2026 pour bien lancer les mandats locaux

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Webinaire

Produire et consommer local : collectivités, à vous de jouer pour mettre l'énergie en circuit-court !

20 mai - 11h30

[sur inscription](#)

20 mai | Webinaire - Produire et consommer local : collectivités, à vous de jouer pour mettre l'énergie en circuit-court !

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Webinaire

Reprendre la main sur l'énergie : quelle gouvernance locale pour planifier avec son territoire ?

17 juin - 11h30

[sur inscription](#)

17 juin | Webinaire : Reprendre la main sur l'énergie : quelle gouvernance locale pour planifier avec son territoire ?

Des webinaires spécifiques

Des formations

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Formation

Les mécanismes financiers des projets d'énergie renouvelable de territoire

1-2 - 3 juillet / Pantin

[sur inscription](#)

1 au 3 juillet | Stage CNFPT : Les mécanismes financiers des projets d'énergie renouvelable de territoire (3 jours - Pantin)

[EN SAVOIR PLUS](#)

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Formation

Devenir animateur / animatrice de l'atelier Energie Mix

6 Novembre 2026 - Paris

[sur inscription](#)

6 Novembre 2026 | Formation - Devenir animateur / animatrice de l'atelier Energie Mix (Paris)

[EN SAVOIR PLUS](#)

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Formation

La mobilisation et la structuration d'une dynamique territoriale de production d'énergie renouvelable

14-15 - 16 septembre / Montpellier

[sur inscription](#)

14 au 16 septembre | Stage CNFPT : La mobilisation et la structuration d'une dynamique territoriale de production d'énergie renouvelable (3 jours - Montpellier)

[EN SAVOIR PLUS](#)

ÉCLR

Bulletin

ÉNERGIES COMMUNES

Infos et ressources pour les collectivités d'Occitanie qui veulent relocaliser les moyens de production énergétique et leur valeur.

[s'abonner](#)

Le bulletin "Energies Communes"

ÉNERGIES COMMUNES
Programme d'accompagnement pour les élections 2026

Rencontres

Les Rencontres TEPOS dans le Lauragais

[sur inscription](#)



Des visites de site

Notre sélection d'outils en accès libre pour aller plus loin

Procédure pour dérog sur nouvelle plateforme du Ministère

- [Enogrid](#)
- Centrales villageoises

Geojson : un outil - parmi d'autres pour établir cercle de km

Besoin de convaincre : la vidéo et les articles qui vont bien

Un REX ! Michel de CIREN nous fait part du **parcours de sa coopérative vers le salariat** sur l'Atelier Thématique ACC : [Comment CIREN finance son salariat ?](#)

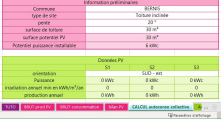
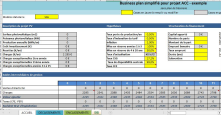
Le **webinaire d'Hespul** sur le **stockage batterie** et les réseaux électriques a été enregistré : [voir le replay](#)

Retour d'expérience sur les [AMEP avec Circuit-court Indrais](#)

Petit comparatif “maison” des outils de simulation ACC (non exhaustif)

du plus simple

au plus complet

NOM + lien	APERÇU	INTERFACE	QUE FAIT-IL ?
OUTIL CIREN		- en ligne (aucune modification apportée à la feuille de calcul publiée ne sera enregistrée dans le fichier d'origine) - 1 onglet : des cases jaunes à remplir, des cases verrouillées - simulation pas enregistrable (one shot)	- Modélisation “mono-producteur” - Objectif : déterminer coût de sortie du kWh (HT et TTC) (avec petit comparatif des tarifs disponibles sur le marché) - Données à avoir : productible, coût investissement (Prix €/Wc), charge de la dette, inflation, tarif surplus si hors arrêté
COTURNIX (GRAIN)		- en ligne / option “mode expert” pour affiner quelques hypothèses - simulation enregistrable si on se crée un compte	- synthèse sur 30 ans, 10 ans, 5 ans, une année moyenne - modélisation “mono-producteur” (mais possible d'ajouter différents type de consommateurs > avec des profils de consommation type)
OUTIL RÉSEAU Conseiller en Économie Partagée (collectivités) Téléchargeable ici		- à télécharger sur son PC - tableur excel ACI et ACC : 13 onglets au total dont 4 à remplir + 1 onglet TUTO - outil agrégation courbes de charges fourni	- Modélisation “multiples” (1 à 3 sites de production et 1 à 4 consommateurs) - Objectif : estimer le tarif + vision gains financiers + résultats de l'opération ACC (part autoconsommée/part vendue) - Données à avoir : valeur de production, les courbes de charges, CAPEX et OPEX
ASSOCIATION DES CENTRALES VILLAGEOISES outil3 téléchargeable ici		- Lot de 3 outils indépendants dont 1 disponible à tous - outil1. Agrégation des courbes (calcul des taux d'autoproduction et d'autoconsommation du projet) - outil2. Impact des factures ACC (calcul de l'impact sur les factures de chaque consommateur) - outil3. Développement financier - tableur excel 4 onglets dont 2 à remplir	- Modélisation “multiples” (jusqu'à 20 sites de production et 3 tarifs de vente d'électricité différent) - Objectif : calculer la viabilité éco des installations PV dans le cadre d'un projet ACC (obtenir un BP simplifié) - Données à avoir : CAPEX et OPEX, tarif visé de l'électricité, part autoconsommée par les consommateurs (outil1)
ENOLAB (par ENOGRID) ou OPTIMIZE PRO		- outil “logiciel” payant (entre 300 et 1500€)	- Webinaire sur les fonctionnalités ENOLAB Lien webinaire

UNION EUROPÉENNE

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

energie
POSITIVE

FAQ · Tarifs & fiscalité

? Un particulier producteur facture-t-il avec TVA ?

➡ À vérifier selon son [statut fiscal et le montage](#). Ne pas répondre de façon générique : faire valider par un conseil comptable ou juridique.

📈 Le tarif de rachat du surplus est-il proche de zéro ?

➡ Les tarifs ont fortement baissé et changent chaque trimestre. Toujours vérifier la grille à jour avant de bâtir le modèle économique.

💰 Combien coûte un agrégateur ?

➡ Les retours varient. Exemple cité en chat : environ 1 €/kWc + abonnement annuel autour de 200 €, à comparer selon volume de surplus et services inclus.

FAQ · Réseau & surplus

 À quoi sert le responsable d'équilibre ?

 Il garantit l'équilibre production/consommation sur l'électricité non consommée localement. L'obligation d'achat ou un acheteur de surplus peut jouer ce rôle.

 Que faire si une centrale dépasse 5 MW ?

 Le seuil ACC impose de re-questionner le montage, notamment côté raccordement. Éviter le « saucissonnage » artificiel : demander un avis juridique/réglementaire avant toute structuration.

 Faut-il toujours vendre le surplus ?

 Oui, il faut prévoir ce qui arrive à la production non consommée localement : obligation d'achat, acheteur, agrégateur ou autre solution sécurisée.

FAQ · PMO & gouvernance



Une petite commune peut-elle être PMO ?



Oui, mais il faut mesurer la charge : convention GRD, clefs, données, entrées/sorties, contrats, animation. Pour commencer, une ACC patrimoniale peut être plus simple.



Une entité productrice peut-elle aussi être PMO ?



Oui, c'est fréquent. Il faut distinguer clairement les rôles : producteur, vendeur, organisateur, gestionnaire, animateur.



Une PMO peut-elle devenir communauté d'énergie renouvelable ?



Certaines structures s'y réfèrent ou peuvent s'en rapprocher, mais le cadre reste à clarifier selon les statuts et objectifs.

FAQ · Clefs & solidarité



Clef fixe ou dynamique personnalisée ?



La clef full dynamique peut mieux flécher l'énergie vers certains bâtiments, mais elle complexifie la gestion. Démarrer simple est souvent préférable si l'organisation est légère.



Existe-t-il une tarification sociale et solidaire ?



Oui : Rennes/CIREN propose trois tarifs. D'autres modèles vont jusqu'au don d'énergie, notamment avec des AMEP ou acteurs sociaux.



Comment identifier les publics bénéficiaires ?



Ne pas improviser seul : travailler avec les acteurs sociaux du territoire, qui connaissent les publics et les modalités d'accompagnement.

FAQ · Collectivités



Une collectivité doit-elle respecter la commande publique ?



Oui pour l'achat d'électricité. Les contrats longs ACC sont possibles dans certains cas, mais les règles de marché public restent à respecter.



Et si la collectivité est déjà dans un groupement d'achat ?



Vérifier les volumes engagés et les marges d'adaptation avant d'intégrer une boucle ACC. Associer tôt le service achat / juridique.



Comment lever les premiers freins publics ?



Clarifier les rôles producteur/fournisseur/acheteur, puis se rapprocher du réseau régional, du syndicat d'énergie ou d'un accompagnateur spécialisé.

FAQ · Se lancer & retours d'expérience

 Quel accompagnement pour une petite commune rurale ?

 Contacter le réseau régional Energie Partagée, ECLR en Occitanie, le syndicat d'énergie ou le réseau Les Générateurs pour une première orientation.

 Peut-on avoir les dates et bilans des exemples ?

 À compléter projet par projet. Prévoir une fiche REX dédiée avec année, statut actuel, enseignements, contacts et ressources.

 Par quoi commencer concrètement ?

 Clarifier l'objectif politique, identifier producteurs/consommateurs, regarder les données disponibles, puis choisir un montage simple avant d'élargir.

